**BROCANTE 2023   
 ALSACE LORRAINE**

Dimanche 16 Avril 2023

8h-17h (installation à de 6h à 8h)

**Dossier à envoyer par courrier ou à déposer dans la boite aux lettres de l’école élémentaire Alsace Lorraine**

**Impasse de Reims, 95240 Cormeilles en parisis**

Parking de Reims gratuit à proximité

**DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS : dimanche 9 avril 2023**

Mail : brocanteal23@gmail.com

Votre inscription sera validée si nous recevons :

⃝ le formulaire de réservation (correctement rempli) daté et signé.

⃝ les CONDITIONS GENERALES signées.

⃝ la Copie de votre Pièce d’Identité recto/verso

⃝ la Caution de propreté 10€ dans une enveloppe à votre nom pour restitution de la caution (chèque ou espèces)

⃝ le Règlement par chèque à l’ordre de l’OCCE n°2123 ou espèces

**Formulaire d’inscription :**

Nom : ……………………………………………………………..…………………. Prénom : ……………………………………….…….…………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………. Code Postal :………………………………..…………………. Ville : …………………………………………………..………………………..……………….....

Téléphone :……………………………………………………………………………………..

Mail (pour confirmation de réception) **écrit en lettres majuscules lisibles :**

……………………………….………………………………….………………………………………………….

TARIF : 15€ les deux mètres , 8 € le mètre Je réserve : …………………………………………………mètres

MARCHANDISES MISE EN VENTE : ……………………………………………………………..…………………………………………………………………

DÉCLARATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e)…………………………………………………………….. déclare sur l’honneur :

- Ne pas être commerçant(e)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)

- N’avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Toute réservation est définitive. Aucun remboursement en cas d’absence ou d’annulation.

L’organisateur n’est en aucun cas responsable des marchandises d’origine douteuse.

La vente d’armes, animaux et contre façon est interdite et punie par la loi.

La vente d’alimentaire est interdite sur la manifestation.

**ATTENTION** :

1) Votre place sera réservée dès réception du dossier COMPLET à l’adresse suivante : Ecole Elémentaire Alsace Lorraine Impasse de Reims 95240 Cormeilles en parisis. Vous recevrez un mail de confirmation.

2) Votre emplacement vous sera communiqué le matin de la manifestation

3) Il est strictement interdit de laisser des poubelles sur place – l’organisateur vous demande de respecter l’école qui vous accueille. Rendez votre stand comme vous l’avez trouvé le matin.

4) Il sera possible de se rendre avec sa voiture sur le stand **avant 7h30**, nous vous demandons de décharger le plus rapidement possible afin de ne pas créer un trop grand embouteillage : Si besoin, pensez à prévoir de quoi transporter vos marchandises (parking de Reims gratuit à proximité) Passée cette heure il n’y aura plus aucune voiture possible sur le site.

Les voitures ne pourront pas rester sur place. Vous devrez ensuite vous garer sur le parking rue de Reims ou dans les rues avoisinantes.

L’entrée se fera par l’impasse de Reims, la sortie par le boulevard de Lorraine entre 6H et 7h30. A la fin de la journée aucune voiture ne pourra rentrer avant 17H10. Si vous souhaitez partir avant il vous faudra transporter vos marchandises jusqu’à votre véhicule.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION À DATER ET SIGNER

Les présentes conditions générales précisent les règles et modalités de fonctionnement de l’organisation ainsi que le règlement et lois en vigueur applicables à une manifestation de type brocante, vide grenier ou salon d’antiquaires.

1. ***Modalités d’inscription***. Les exposants particuliers (personne physique) sont tenus de remplir un formulaire avec leur identification, la liste des objets mis en vente et l’attestation sur l’honneur de non-participation à plus de 2 manifestations du même type dans l’année civile en cours. Ils doivent fournir la copie d’une Pièce d’Identité en cours de validité. Joindre le règlement par chèque et la caution.
2. ***Annulation par l’Organisation***. Une brocante peut être annulée si l’Organisation juge la météo dangereuse (tempête, gel, inondation, chute de neige extrême etc.) ou si le Maire de la commune l’a décidé pour des raisons valables.
3. ***Annulation par l’exposant ou absence***. L’organisation se réserve le droit de conserver les règlements effectués en cas d’annulation de l’exposant (sauf en cas de force majeure - accident ou maladie justifiée par certificat médical).
4. ***Le stand et vos obligations***. L’accès des piétons ou d’un véhicule d’urgence (Ambulance, Pompier etc.) doit être respecté (3m minimum). Il est impératif que les barnums, tables, parasols et autres objets ne dépassent pas le traçage imposé par l’Organisation. Aussi vous êtes tenus de respecter l’emplacement des autres exposants et de ne pas déborder de votre stand. L’organisation ne fournit aucun matériel. Les installations devront être mobiles et ne devront causer aucune dégradation sous peine de 1500€ d’amende 5ème classe, pour dégradation du bien privé (Art. R635-1 du Code Pénal). Vous êtes le seul responsable de votre emplacement. L’Organisation vous fournit un stand PROPRE. Vous êtes tenu de rendre à l’Organisation un stand PROPRE. Vous devez prévoir le retrait de tous détritus – cartons, meubles, planches ou tout autre objet (Art. R632-1 du Code Pénal).
5. ***Horaires et emplacements***. L’installation des exposants se fait impérativement entre 6h00 et 8h00. La fin de la brocante est fixée 17h00. Aucun véhicule n’a le droit de circuler sur le lieu de la brocante (sauf urgences : ambulance, pompiers, etc.), y compris dans l’impasse de Reims. En aucun cas les exposants ne choisissent leur stand. Votre emplacement vous est attribué le matin en arrivant. Nous vous conseillons d’arriver tôt.
6. ***Marchandises exposées***. L’organisation n’est pas propriétaire des stands ou de leur contenu. Ils sont sous la seule responsabilité des exposants. L’organisation n’est pas responsable des marchandises d’origine douteuses. Néanmoins nous sommes habilités à prévenir les forces de l’ordre si nous constatons la vente d’objets interdits par la loi (copie, contrefaçon, armes factices).

***LA CAUTION*** - COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Vous êtes tenus de nous rendre votre place telle que vous l’avez trouvée le matin = SANS ORDURE
2. Avant de partir, vous devez faire vérifier votre place par un membre de notre équipe
3. La caution vous sera alors restituée

Date : ……………………………………………………… SIGNATURE (Lu et Approuvé)